

ladicte religion catholicque romaine et l'auctorité et obéissance de V. M.

» Nous ne pouvons, sire, laisser en ceste conjuncture d'advertir aussy V. M. que, pendant la détention des susdicts du conseil, Iheronimo de Roda s'est bien autant présumé et avancé que de se retirer au chasteau d'Anvers, et se y faire déclarer gouverneur général des pays de par deçà, et le déclarer ainsy par ses lettres, et ordonner que l'on eust de s'adresser à luy et obéir à ses ordonnances et mandements, dont tous généralement sont si scandalisez qu'il ne se sçauroit dire : ayant cecy aussy grandement augmenté les occasions d'altération partout, si que n'avons peu laisser de par contre-publication faire entendre que ung chascun eust à s'adresser à nous, et point audict Roda, et déclarer pour nulz et de nulle valeur les mandements émanez de luy, comme perturbants grandement le repos de cedit pays (1).

» Sire, etc. De Bruxelles, le xxii^e jour de septembre 1576. »

Minute, aux Archives du royaume.

1726. *Lettre du conseil d'État au baron de Rassenghien, écrite de Bruxelles, le 22 septembre 1576.* Le conseil l'exhorte à faire en sorte que le Roi ne s'irrite pas de ce qui est arrivé à Bruxelles, et qu'il accède aux vœux du pays pour la pacification et la retraite des Espagnols :

« Monsieur de Rassenghien, quand vous partistes d'icy, qui fust le premier du présent, vous emportastes, par vostre instruction, bien amplement et par le menu descript et déclaré, l'estat général des affaires de par deçà jusques audict jour. Et combien que tenons pour tout certain qu'estant arrivé par delà, et par adventure par chemin, aurez entendu ce qu'est icy succédé bientost après vostredict partement, si nous a-il samblé le faire sçavoir à Sa Majesté : ce que sumes assurez vous verrez. A quoy partant nous remettant, et aussy à ce que le marquis de Havrech vous en escript et à monsieur Hopperus, selon qu'il nous a communiqué, n'en serons icy plus prolix. Seulement vous dirons-nous qu'il est entièrement requis que tenez la diligente main, et procurez à tout le possible vers Sa Majesté, qu'icelle ne se irrite de ces choses, pour soy résoudre à y vouloir procéder par violence : car ce seroit parruiner ces pays généralement, avec la religion

(1) Le placard que le conseil d'État fit publier porte la date du 23 septembre.

catholique romaine, les subjectz desquelz sont avec toute bonne volonté pour se maintenir en icelle et en son obéissance : seulement, impuissants et impatiens de la continuation de ceste guerre et des foules, mangeries, robberies, insolences, forces, violences et cruaultez, que sçavez autant que nul, de noz propres gens de guerre, mesmement depuis vostre partement plus que auparavant, se sont déterminéz à vouloir procurer la pacification et retraicte des estrangers, mesmement espaignolz, laquelle pacification ilz promettent tous constamment faire, en conservant la saincte foy et religion catholique romaine et l'auctorité et obéissance de Sa Majesté, si qu'icelle en debvra avoir contentement.

» En vérité, nous ne sçaurions exprimer combien nous sentons que les choses soyent venues en ces termes, et Dieu est tesmoing et vous sçavez les debvoirz et diligences que nous avons continuellement faict pour y aller au devant, comme choses par nous préveues et préadverties à Sa Majesté, dois le trespas du commendateur mayor jusques à l'heure de vostre partement, que vostre instruction est allé avec l'épilogue de tout. Et verra Sa Majesté (à nostre très-grand regret) combien eust esté de son service qu'il eust adjousté foy aux advertissements et bons advis de ses tant bons et fidelz ministres par deçà, et non à ceulx qui d'icy luy ont celé ou desguisé la vérité, ou bien, estants là, lui ont conseillé comme l'aveugle des couleurs.

» N'ayant aussy petite part en ces altérations la vilipendance en laquelle la plupart des estatz principaulx estiment estre par delà, tant par plusieurs propos du duc d'Alva et du grand commandeur de Castille, qu'ilz réduysent présentement en mémoire et lumière, que par les remises dont l'on a veu user Sa Majesté, et la mauvaise correspondance en tout ce que concerne les pays de par deçà.

» Et pour conclure, nous considérons que généralement ilz ont tellement en teste de passer outre avec la retraicte des estrangers et pacification, que ne sçaurions sinon conseiller Sa Majesté, encoires qu'il fust icy, de s'en contenter, et le supplier qu'il commande incontinent ladicte retraicte et trouve bon que ladicte pacification se face, puisque se promet d'y prendre les esgardz, que dessus, de la conservation de la religion catholique romaine et de son auctorité et obéissance. Et d'y vouloir procéder par force et violence, l'on a veu combien icelle a cousté à Sa Majesté, et le peu ou nul

fruit qui en est ensuyvy jusques à présent, ains ayant Sa Majesté receu indicible dommaige et perte en tous endroictz. Estant chose toute certaine que, choisissant Sa Majesté la voye douce, bénigne et clémente, elle y regagnera les cœurs de ses subjectz, et remettra ces pays en leur pristine splendeur, à son très-grand service et réputation et terreur vers ses voysins. Toutes lesquelles choses sera bien que, avecq ledict Hopperus, venant à propos et par bonne conjuncture, représentez à Sa Majesté, et vous esvertuez qu'icelle se contente de s'y accommoder.

» Vous verrez ce que luy disons de Roda : par-dessus quoy, comme avez sceu, avant que partir d'icy, il a voulu tellement maistriser seul les deniers venuz tant d'Espagne que Italie, qu'il n'a voulu que en fussent baillez fors que aux Espaignolz, si que tous les aultres gens de guerre sont pour tous amutiner, comme encoires le sont les Walons de Ziericzee, prétendans maintenant avoir, par-dessus tout ce qu'ilz ont receu, comme sçavez, encoires deux payes, si qu'ilz sont autant endiablez que quand vous partistes d'icy.

» Au demeurant, nous sumes attendant avec grande dévotion de voz lettres, lesquelles, si vous ne procurez que viennent par quelque voye ou couverte extraordinaire, est grandement à craindre que passeront fortune avant que arriver jusques à noz mains.

» A tant, etc. De Bruxelles, le xxii^{me} jour de septembre 1576. »

Minute, aux Archives du royaume.

1727. *Lettre du marquis d'Havré au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 22 septembre 1576.* Il lui fait le tableau de la situation des Pays-Bas depuis la mort du grand commandeur de Castille :

« Monsieur, comme j'estois en Espagne, je vous ay adverty souvent et assez particulièrement ce que se passoit, et de la bonne apparence qu'il y avoit que Sa Majesté absolument vouloit entendre à la pacificacion générale de ses Pays-Bas par l'envoy des vrays remèdes que mons^r Hopperus et moy luy avions mis en avant, remonstrans bien vivement que sans iceulx ne se pouvoient nullement redresser les affaires, et que par la tardance tomberont en grans inconveniens et en après irremédiables. Sur quoy Sa Majesté se résolut nous envoyer, à mons^r Hopperus et à moy, pour apporter les remèdes par dechà, et quant et quant les exécuter au pied de la lettre, lesquelz cer-

tainement estoient bastans pour non-seulement assopir les troubles, mais pour remectre le pays en son fleurissant estre, comme du temps de très-heureuse mémoire feu l'empereur Charles le Quint. Et, comme survint la mort du grand commandeur de Castille, et que Sa Majesté pourveut le gouvernement général à messieurs du conseil d'Etat, attendant l'envoy d'un personnaige et prince de son sang et aussy les remèdes promis, cela maintint le peuple en bon espoir et avecque grande satisfaction, voiant le bon pied qu'on prenoit au redressement des affaires, confiant Sa Majesté le gouvernement aux naturelz du pays, et leur promectant d'estre d'ores en avant gouvernez d'un prince de son sang.

» Messieurs du conseil d'Etat, pour satisfaire aux commandemens de Sa Majesté, emprindrent le gouvernement, toutesfois avecq grandissimes remonstrances qu'il pleût à Sa Majesté y pourveoir en toute brièveté et envoyer les remèdes, prévoians la totalle ruyne des pays, par la longue guerre, qu'ilz avoient jà sy longtemps maintenuz, et par les pilleries, mangeries et desbordemens de toutes nations de soldatz et signament d'Espaignolz, lesquelz à toutes occasions et sans propos se mutinent et gâtent le plat pays, les traictant tyranniquement; enfin que la gendarmerie vivoit à son plaisir, sans aucune forme de justice et police, et que les frays et payemens d'iceulx estoient sy exorbitans qu'il estoit impossible que Sa Majesté y puisse furnir; voians d'un costé les pays trop exténués pour en avoir assistance, et d'aultre que le secours des deniers d'Espagne estoit fort petit, et le prêt ordinaire seulement qu'on faict à la gendarmerie, sans entrer en aucune forme de paiement, monter à cinq cens mil florins par mois. Et puis lesdicts du conseil ont toujours persisté, par advertissemens, à remonstrer à Sa Majesté les inconvéniens quy estoient à la main, et à la fin envoient Baptiste du Bois (1), limitant le terme de son retour à la Saint-Jehan, et que, sy lors l'on ne pourvéoit par lesdicts remèdes, tout estoit perdu, se deschargeant du gouvernement, pour estre la confusion sy apparente et la perte des Estatz et pays sy assurée.

» Ledict Baptiste du Bois fit fort peu de fruit, retournant chargé d'espoir, et remis le tout à ma venue. Mon partement fut aussy prolongié beaucoup plus qu'il ne convenoit, et enfin me chargearent de mesme espoir, avec assurance

(1) Voy. pp. 54, 71, 158, 189, 204.

que les remèdes se devoient absolument apporter par le propre gouverneur de son sang, pour plus d'auctorité et pour mieulx captiver la bénévolence du peuple et en estre mieulx voulu; et par ce, l'allée de mons^r Hopperus et moy fut entièrement rompue : vous laissant considérer, monsieur, l'ennuy et regret que je recevois, entendant ceste résolution, non-seulement pour mon respect particulier, après m'avoir détenu ung an entier à cest effect, quy est bien le moins, mais prévoiant la misère et calamité en quoy nous sommes plongez.

» Ma dépesche toutesfois fut telle que Sa Majesté assuroit que, la foy catholique romaine observée et sa deue obéissance, me commandoit d'asseurer aux estatz la pacificacion générale, et remectre les pays en toute tranquillité, sans prétendre aucune aultre chose, et pareillement qu'à l'endroit de ceux de Hollande et Zeelande, tout ce que leur seroit promis leur seroit tenu inviolablement : remectant à ceulx de son conseil de m'envoier vers eux, ou y pourveoir comme ilz trouveroient convenir.

» Et me samble que c'estoit assez donner à cognoistre sa bonne intention, outre plusieurs charges de bouche qu'il m'avoit confié, sur quoy l'on pouvoit prendre bon fondement et besoigner ultérieurement, par l'advis du conseil. Certainement, aucuns du conseil sont esté fort froids à embrasser les affaires, ains, par dissimulacion et connivence évidente, ont tâchié toutz moiens pour gagner temps, n'estimant que les affaires pouroient jamais tomber aux extrémités quy se voient présentement, ny mesmes ont voulu user de la suprême auctorité que Sa Majesté leur avoit donnée, à chastoier les vrays perturbateurs de la patrie, comme en particulier s'est démontré chief d'iceulx Sancho d'Avila, et Roda principal esmoteur de tout, quy ont tellement villipendé le conseil qu'ilz ne faisoient aucun compte de luy obéir. De quoy l'on n'a jamais faict aucun ressentiment que par advertence, comme à cest effect, et pour hâter les remèdes, a esté envoyé le baron de Rassenghien.

» Ce que je vous ay bien voulu remonstrer bien particulièrement, affin de vous donner ample cognoissance de ce que s'est passé, et que plus aisément puissiez jugier du fondement de noz calamitez et de l'estat présent où nous nous trouvons, comme je vous le représenteray au plus brief, pour le peu de loisir que j'ay, parmi mes continuelles occupations et travaux indicibles.

» Je croy, monsieur, que desjà estes adverty bien amplement du saisisse-

ment fait des personnes du conseil d'Etat, saul de celle du duc d'Arscot, mon frère, par aucuns des estatz de Brabant, sans en cela estre advouez du corps desdicts estatz, quy se sont résolus de prendre le fait à cuer, et cerchier tous moiens possibles pour parvenir à la générale pacificacion du pays, sans plus attendre les vrays remèdes tant promis, ayantz déclaré par escript que du saisissement desdicts du conseil ilz n'estoient nullement coupables, et qu'il avoit esté fait sans leur sceu et à leur très-grand regret, et que celluy quy l'auroit fait en devroit respondre, mais qu'ilz déclairoient tout outre que, pour la grande longueur de la guerre, extrêmes pilleries et dégastz, et pour estre le pays réduit en toute extrémité, ilz estoient entièrement résoluz de procurer la paix par toutes voyes, par la pacificacion générale et sortye des Espaignolz; protestans de maintenir surtout et avant tout la religion catholique romaine, et l'auctorité et obéissance de Sa Majesté : à quoy se sont adjoincts les estatz de Flandres, Namur, Haynault, Lille, comme est à présuposer feront aussy tous les aultres. Et à cest effect s'appresent gens de guerre à tous costés.

» Les plus animez sont les évesques, prélatz et moines, et y assistent de tout leur povoir. Et ce que a plus altéré le pays et causé ceste ruine a esté l'ambition exécrationnable de Roda, quy a fait des mandemens et déclarations méritans le pendre, comme povez jugier, monsieur, par vostre grande prudence et expérience; lequel, s'estant retiré au chasteau d'Anvers, y fit assambler les coronels allemans et ceulx du conseil de guerre de sa nation, où, après plusieurs conclusions à l'occasion du saisissement dudict conseil, se déclara gouverneur et capitaine général du pays, comme estant le seul membre resté libre, toutesfois contre la vérité, n'ayant le duc d'Arscot jamais esté appréhendé. Entretant endure que les Espaignols exercent tous cas d'hostilité, n'espargnant nulz du pays, soit à sang ou à feu; se fortifiant de toutes partz contre nous; brullant, saccageant, rançonnant les villaiges, maisons et gentilzhommes, et tous bestiaux; ont pendu aucuns des compaignies d'hommes d'armes, outragé les abbayes et maisons de Dieu, et emprisonné quelqu'uns de voz moines d'Afflegem, et par extorsion en veullent tirer argent; et se démontrant ouvertement ennemis, font pis que ne firent jamais François. Ce que ne se pouvant plus souffrir, chascun s'esliève contre eulx, et s'en font forces de tous costez, et apparence d'une grande effusion de sang,

n'est que Sa Majesté, de son aucthorité suprême, les remande : quy est le seul moien d'appaiser le tout et conclure une paix.

» Mons^r le duc d'Arscot et moy, nonobstant la raige et mescontentement universel, avons tant fait que les présidents et secrétaires sont esté, le xv^e de ce mois, relaxé, et l'on commenche à traicter les affaires en forme de conseil. Quant aux seigneurs de Mansfelt et Berlaymont, ilz n'y veullent entendre, les tenans ennemys du repos publicq et de la pacificacion, pour leurs prétentions de avanchemens particuliers.

» Quy est, monsieur, ce quy je vous scaurois mander, pour vous informer de nostre malheur; et ainssy je continueray à toutes commoditez, priant Nostre-Seigneur vous donner, monsieur, en toute santé, très-heureuse vie et longue, me recommandant très-humblement en voz bonnes grâces.

» De Bruxelles, ce 22^e de septembre 1576.

» Vostre bien humble à vous faire service,

» CHARLES-PHELIPPE DE CROY. »

Secrétaireries provinciales, liasse 2534.

1728. *Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite de la citadelle d'Anvers, le 22 septembre 1576.* Par la lettre de don Alonso de Vargas (1), le Roi verra ce qui est arrivé aux gens des états qui sortirent de Bruxelles pour assaillir la cavalerie légère : la chose a été bien dissimulée tant par lesdits états que par le nouveau conseil d'État qu'ils ont formé, ainsi que l'apprendra au Roi la copie d'une lettre du duc d'Arschot à Roda (2), qui lui est envoyée. — Roda a répondu à cette lettre dans les termes que le Roi verra également. Il lui a paru convenable, à tous égards, de parler clairement au duc, car il n'est plus temps que ceux qui doivent être bons vassaux et serviteurs du Roi conservent un masque; et c'est une très-grande nouveauté que celle qu'ils ont faite, en introduisant dans ledit conseil le marquis d'Havré et les conseillers Fonck et Indelvele (3). Aussi Roda continuera-t-il, de concert avec les

(1) Nous ne l'avons pas.

(2) Cette lettre nous manque aussi.

(3) ... *Por todos respectos me ha parecido hablalle claro, pues no es ya tiempo que se anden con mas máscara los que han de ser buenos vasallos y servidores de V. M.; y el haber metido en el*

membres du conseil de guerre qui sont à la citadelle d'Anvers, de prendre toutes les mesures qu'exigera le service du Roi, d'autant plus qu'on sait d'une manière certaine que le duc d'Arschot a fait un nouveau serment aux états de Brabant avec les autres confédérés. — Le mestre de camp don Hernando de Tolède est arrivé à Turnhout avec ses gens ; on lui a donné l'ordre de s'approcher demain des faubourgs d'Anvers. — Le mestre de camp Valdès est allé à Alost parler aux Espagnols mutinés : ceux-ci ne feront rien, si on ne leur paye ce qu'on leur doit, et avant tout ils demandent leur solde depuis le 15 août, jour où ils firent accord avec le conseil d'État. Roda déplore qu'il faille en venir à ces termes avec des gens si indisciplinés, et dont la mutinerie a fait tant de mal au service du Roi. — Les états de Flandre ont déclaré qu'ils veulent la même chose que le Brabant en ce qui concerne la paix et la sortie des Espagnols ; mais, quant à l'emprisonnement du conseil, ils ne veulent pas s'en mêler. Ils ont beaucoup de monde à l'entour du château de Gand ; déjà ils ont poussé l'insolence jusqu'à le battre avec une

dicho consejo al marqués de Habré y á los consejeros Funchio y Indevelde ha sido grandísima novedad...

La lettre du duc d'Arschot à Roda était du 16 septembre ; la réponse de Roda est du 22. Il s'y attache principalement à justifier sa conduite, et à montrer que le duc n'est pas libre dans Bruxelles. Il offre de se placer sous ses ordres, s'il veut se rendre en un lieu où le conseil puisse délibérer librement. Il se plaint aussi des actes d'hostilité des états de Brabant et de Flandre contre les troupes du Roi. Il adjure le duc en ces termes : « Que Votre Seigneurie croie et tienne pour certain qu'on ne peut servir Dieu et le diable, ni le Roi, notre seigneur, et les états : car il n'y a qu'un Dieu et qu'un roi ; et celui qui aujourd'hui ne s'oppose point aux états et à leur mauvaise manière de procéder, chacun le réputera contraire à son roi et seigneur naturel ; et en des temps tels que ceux où nous sommes, des seigneurs aussi grands et de tant d'autorité que Votre Seigneurie, et dans la loyauté et fidélité desquels Sa Majesté place tant de confiance, comme elle le montre par la lettre dont Votre Seigneurie m'a envoyé copie, s'ils sont libres, doivent risquer leurs vies plutôt que de consentir qu'on fasse à Sa Majesté l'injure que les états confédérés veulent lui faire » (*V. S. crea y tenga por cierto que no se puede servir á Dtos y al diablo, ni al rey, nuestro señor, y á los estados, porque solo ha de ser un Dios y un rey ; y quien agora no se opusiere contra los estados y su mal término de proceder, quien quiera le tendrá por contrario á su rey y señor natural ; y en semejantes tiempos los señores tan grandes y de la autoridad que V. S. es, y de cuya lealtad y fidelidad S. M. tanto confia, como lo muestra por su carta cuya copia V. S. me embió, si están libres, han de poner y aventurar sus vidas, por no consentir que se haga un agravio tan grande como los estados colligados quieren hacer á S. M.*).

nombreuse artillerie : les soldats ont fait une sortie dans laquelle ils ont brûlé quelques maisons du faubourg, mais ils n'en sont pas moins assiégés. On va tâcher de les secourir. — On a arrêté à Gand beaucoup de marchandises appartenant à des marchands d'Anvers, tant espagnols que flamands, et qui venaient de Calais, ne voulant pas qu'elles soient apportées à Anvers par eau. On dit que le comte du Rœulx a engagé les intéressés à les faire transporter par terre, attendu qu'on a besoin des bateaux pour d'autres objets : mais le transport par terre est sujet à de très-grands inconvénients, car les navires ennemis qui sont dans l'Escaut, à une lieue d'Anvers, débarquent des gens sur la rive de Flandre, qui s'emparent de tous les chariots allants et venants, sans que personne y mette obstacle.

Liasses 566 et 569.

1729. *Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite du château d'Anvers, le 28 septembre 1576 (1)*. Par toutes les voies possibles, il a informé particulièrement le Roi de l'état des affaires. — Depuis sa dernière lettre, tout a encore été en empirant. La Flandre s'est jointe au Brabant et au Hainaut, qui sans elle n'auraient pu faire grand'chose : avec la Flandre, ils sont devenus très-hardis ; aussi ils poussent vivement le siège du château de Gand, lequel est à la veille de se perdre, à cause de deux circonstances qui empêchent de lui porter secours : la première est que les Espagnols mutinés à Alost n'ont pas voulu en sortir pour ledit secours, en compagnie du mestre de camp don Hernando de Tolède, qui y a marché avec les gens qu'il a amenés de Hollande ; la seconde est que ceux de Flandre veulent payer aux trois compagnies de Pollviller qui sont à Termonde tout ce qui leur est dû, pour qu'elles leur abandonnent cette place. On apprend que le lieutenant du comte du Rœulx est allé les trouver, afin de presser la chose. C'est lui qui les

(1) Un des duplicata de cette lettre, ayant été intercepté, fut envoyé aux états généraux, ou au prince d'Orange, qui le firent déchiffrer, et Champagny le renvoya au Roi, avec de nombreuses observations marginales. Nous ferons connaître celles de ces observations qui nous paraissent le mériter.

(2) *Los que están ya declarados son Brabante y Henault, y después se declaró Flandes : que si esta no lo hubiera hecho, avia mas esperanza de que los demás pudieron hazer poco ; con Flandes se han puesto muy gallardos.*

a excitées à s'emparer de leur colonel, à laisser rompre le pont de la ville, et à refuser le passage par celle-ci à la cavalerie qui marchait avec ledit mestre de camp. Or, sans cette cavalerie et sans les mutinés d'Alost, le château de Gand ne pourra être secouru : car le nombre des gens qui l'assiégent est considérable; ils sont retranchés tout autour, et l'on dit publiquement que le prince d'Orange a licencié beaucoup de ses gens, afin que les états les prennent à leur service; on ajoute qu'il envoie à Gand plusieurs pièces d'artillerie pour battre le château. — Si ce château se perd, la ville d'Anvers achèvera bientôt de se soulever (1). Tous alors tomberont sur la citadelle et sur Lierre, lesquelles sont les deux places où les Espagnols doivent chercher un refuge, ne pouvant se confier aux autres, qui sont entre les mains des Allemands, car ceux-ci n'aident à rien, et nuisent au contraire. — Un autre inconvénient non moins sensible est que les gens du régiment de Mondragon qui occupaient les îles de Zélande, vont à l'envi servir les états, ainsi que l'a rapporté ce colonel, accouru pour diriger la défense du château dont il est gouverneur. — Les états ont publié à Bruxelles un édit qui déclare rebelles les Espagnols, et ordonne que partout on les mette à mort (2). Par un autre édit, ils ont prescrit qu'on n'obéisse en rien à ce que Roda pourra ordonner au nom du Roi (3). Ce sont en effet les états qui commandent, puisque le conseil d'État est toujours prisonnier, et que les états lui font faire tout ce qu'ils veulent : en outre, le duc d'Arshot, qui dirige principalement cette trame, leur a fait serment de se mettre à leur tête (4). — A Anvers ces placards n'ont pas été publiés, le gouverneur et le magistrat s'y étant opposés, nonobstant les clameurs du peuple. La ville, qui a peur du château, a tâché de ne pas se déclarer, bien que ses députés soient à Bruxelles et prennent part à tout ce qui s'ordonne (5).

(1) *Si esto se pierde, luego se acabará de desvergüençarse esta villa.*

(2) Placard du 22 septembre 1576.

(3) Placard du 25 septembre, déjà cité p. 589, note 1.

(4) ... *Demás de que el duque de Arisshot es el principal desta trama, y que tiene hecho juramento á los estados de ser su cabeça.*

(5) « Ceci est faux, observe Champagny; les députés d'Anvers ont, au contraire, couru de grands dangers, pour l'opposition qu'ils y ont faite » (*Esto es falso, ántes han pasado os diputados gran peligro por sus contradicciones*).

Elle affecte ainsi de se tenir neutre, mais elle est tout autant en révolte que les autres : seulement elle dissimule dans son langage, tandis que par ses actes elle fait aux Espagnols tout le mal qu'elle peut (1). — Voyant cela, les membres du conseil de guerre ont résolu de faire occuper un village qu'on appelle le Passage, situé en face de la ville, de l'autre côté du fleuve, sur la partie de Flandre, et d'y construire un fort qui la tiendra en bride autant et même, à certains égards, plus que la citadelle. La chose a été mise à exécution, et l'on est occupé à construire le fort, avec l'assistance du mestre de camp Valdès et d'une partie de ses gens. — Entre les causes qui ont déterminé le conseil de guerre, sont les suivantes : la flotte de l'ennemi stationne à une demi-lieue de la ville; à chaque marée, elle venait jusqu'à l'entrée de celle-ci; au moyen du fort en question, on l'en empêchera, et même elle a été forcée déjà de se retirer à une bonne distance plus loin (2). On avait appris que l'ennemi voulait occuper le même endroit et y faire ce que les troupes royales ont fait, afin de soutenir leur flotte qui aurait remonté jusque-là, de manière à couper le passage des vivres à la ville, et la retraite aux Espagnols qui auraient marché au secours du château de Gand. — Toute la ville s'est plainte hautement de cette mesure qu'il a été jugé nécessaire de prendre, disant que par là on leur ôtait les vivres qui venaient de Flandre : chose contraire à la vérité, car ce sont ceux de Gand qui les leur ôtent, en ne laissant point passer les barques chargées de blé qui traversent leur ville (3), en destination d'Anvers; et, quant aux autres denrées, ils peuvent les tirer d'autre part (4). — Roda voudrait que le Roi écrivit au comte d'Eberstein, pour le tancer sur sa faiblesse et sur la mauvaise correspondance qu'il entretient avec le château.

« Il n'apporte pas, dit-il, dans l'exercice de sa charge, la diligence qu'il conviendrait, et ses gens l'imitent à cet égard; pour le surplus, ils le res-

(1) ... *Assí anda neutral, mas está tan rebellada como todas las demás, sino que dissimula con palabras, y con las obras nos haze todo el daño que puede.*

(2) *Ni por pensamiento*, a écrit ici à la marge le seigneur de Champagney, c'est-à-dire, rien n'est plus faux.

(3) Voy. p. 597.

(4) Ici Champagney soutient que les Anversois se plaignaient avec raison, et que le château volait tout ce qui venait par le haut Escout en destination de la ville.

pectent et lui obéissent peu (1). Il a fait entrer dans Anvers une des compagnies qu'il avait à Maestricht, et qu'il en a tirée de son autorité, alors qu'il eût fallu, au contraire, en mettre deux de plus dans cette place : aussi Montesdoca m'écrit qu'il se voit à la veille d'être perdu avec les deux compagnies espagnoles qu'il y a..... Il dit que lui et ses gens rendront bon compte des trois places qu'il tient pour Y. M. Plaise à Dieu qu'il le fasse ! mais j'en doute par ce que je vois de lui. Il a permis qu'à Anvers on arme les guldes, et que trois d'entre elles montent chaque nuit la garde en compagnie de ses gens : ce qui a été une résolution très-dangereuse pour la conservation de la ville, but de nos efforts (2). Champagny y fait tout ce qu'il veut ; c'est lui qui a fait prendre les armes aux bourgeois. Tout le peuple y est également armé ; il a nommé ses centeniers et ses dizainiers, et se tient prêt chaque nuit, au cas qu'on l'appelle (3).

» Il y a quatre ou cinq jours, le comte et Champagny firent prendre William Coton, anglais, et quelques compagnons siens, au nombre de dix, sous prétexte qu'ils entraient au château, et venaient parler avec moi et le châtelain Sancho d'Avila (4) ; ils publièrent que ce William Coton voulait se saisir de la ville neuve, et avec cela ils ameutèrent le peuple de manière que beaucoup d'individus prirent les armes, disant qu'il y avait des Anglais cachés dans le couvent des Théatins, et qu'on y apportait des mu-

(1) ... *Su gente sigue mucho su humor en quanto á no ser diligente como convernía, que en lo demás es poco obedecido y respectado della.*

Champagny traite tout cela de faussetés ; il dit que, parmi les Allemands, il n'y en eut jamais de meilleurs que ceux d'Eberstein, et que toujours ils respectèrent leur chef, jusqu'au moment où les autres colonels les excitèrent à se mutiner, à la sollicitation du château.

(2) « Si cela ne se fût pas fait, tout le peuple indifféremment se serait armé, en exécution des placards ; d'ailleurs les guldes n'étaient jamais restées sans armes, et elles ne comptaient pas plus de 600 hommes, la plupart inutiles à cause de leur grand âge. » (*Observation de Champagny.*)

(3) Ceci est déclaré faux par Champagny.

(4) « C'est faux, et il se prouvera que le comte ni Champagny n'en surent rien. Ce fut sur des indices que des Français et des Anglais s'armaient dans une maison, qu'on résolut de les prendre : on craignit qu'il n'y eût là-dessous un complot des hérétiques, comme l'autre fois. » (*Observation de Champagny.*)

nitions de guerre pour mettre le feu à la ville (1). Il en résulta que vers midi une multitude de gens se dirigea vers ce couvent dont elle voulut rompre les portes, et, selon ce qu'on en peut juger, avec des intentions pires encore. Mais, en ce moment, le comte, Champagney et le margrave accoururent, et par de bonnes paroles dissipèrent l'attroupement. Toutefois aucun châtiment n'a été fait d'une si grande insolence : ce qui a été cause que, la même nuit, les guldés commencèrent à monter la garde, et aura aussi cette conséquence, que chaque jour ils feront tout ce qui leur passera par la tête. Déjà le comte sent la nécessité de tenir ce peuple plus soumis; il m'a envoyé le baron de Fronsperg, pour m'engager à faire venir ici quatre compagnies des six qui sont demeurées du comte Annibal. L'ordre a été donné que deux de celles-ci, qui se trouvent sans destination dans l'île de la Thole, viennent immédiatement, et je crois qu'elles arriveront demain.

» Ledit comte se plaint que, étant parent de V. M., on se défie de lui (2), puisque, avant de faire le fort dont j'ai parlé, on ne l'en a pas prévenu, et qu'on ne lui en remet pas la garde. Il ne réfléchit point, lorsqu'il se prévaut de sa parenté avec V. M., au tort qu'il a de se montrer si mal pour son service, puisqu'il s'applique plus à contenter les états, et le duc d'Arschot, et Champagney, qu'à nous seconder dans les affaires qui surviennent (3). Pour que V. M. en juge mieux, je lui dirai ce qui s'est passé l'autre jour. Le châtelain Sancho d'Avila, voyant que la flotte de l'ennemi allait en s'enhardissant de plus en plus sur cette rivière, sans que personne y mit obstacle, voulut faire sortir des havres de la ville la flotte de V. M., pour mettre en ordre quelques bateaux et les tenir armés, sous le canon du château, de même qu'il y tient quelques galiotes, afin de s'en servir en cas de besoin. Les soldats y consentirent; mais le vice-amiral étant allé parler au comte, il répondit qu'il avait ordre du conseil de Bruxelles de ne pas laisser sortir les vaisseaux du

(1) Cette rumeur naquit de ce qu'un Anglais, portant de la poudre de ce côté, le dit à haute voix; mais on reconnut que cette poudre était pour la ville. (*Observation de Champagney.*)

(2) *El dicho conde se queixa que, siendo pariente de V. M., se haga desconfianza dél...*

(3) *No mira la sinrazon que haze, si se precia de deudo de V. M., de andar tan mal en su servicio, pues anda más por contentar á los estados y al duque d'Arschot y á Champañy, que no acudir á lo que tanto importá en los negocios que se ofrescen...*

Roi. Le lieutenant du baron de Fronsperg qui est à Breda, a également reçu du conseil l'ordre d'empêcher que les Espagnols ne disposent des vaisseaux qu'y a V. M. »

Post-scriptum du 29. « Hier après midi est arrivé ici le colonel Mondragon, qui nous a dit l'impossibilité de secourir le château de Gand, tant pour la faute de gens que pour la difficulté de faire passer l'Escaut à la cavalerie et à l'infanterie. Ledit colonel a reçu des lettres de ses Wallons qui sont dans les îles, où ils le menacent d'abandonner tout, si on ne leur paye les deux mois qu'on leur doit, outre le mois courant. Ces deux points ayant été débattus dans le conseil de guerre, on a résolu que Mondragon retourne aux îles, et négocie avec ses gens pour que six ou huit compagnies restent à la garde de Zierikzée et de quelques forts, en leur donnant une paye, et que le reste, avec les Espagnols qu'on pourra tirer de l'île de Ter Goes et du fort que construit le mestre de camp Valdès, aille joindre la cavalerie et l'infanterie réunies sous le commandement de don Alonso de Vargas et de don Hernando de Tolède. Tout cela exigera six ou huit jours; mais j'espère que le château se maintiendra jusque-là, puisqu'il y a dedans 150 Espagnols et une bonne provision de vivres... On tâchera de retirer des îles l'artillerie et les munitions qui s'y trouvent, afin qu'elles ne se perdent point là-bas; ici elles pourront être de plus de service.

» J'avertis V. M. qu'Anvers est entièrement ruinée : car, par suite de ces nouveautés, le trafic y a cessé, et les marchands de toutes les nations en sont partis et en partent chaque jour, ne s'y tenant pas pour assurés; ils s'en vont à Liège et en d'autres endroits, et on les fera revenir à Anvers bien difficilement (1). Cela sera cause que, si V. M. envoie quelques cédules, il n'y aura personne pour y satisfaire. Le facteur des Fuggers ne trouve pas un seul

(1) *Aviso à V. M. que Anveres está del todo destrayda, pues con estas novedades ha cessado la contratacion, y los marcaderes de todas naciones se han salido y salen cada dia della, no teniéndose por seguros, y se van á Lieja y otras partes, que con grandissima dificultad se podrán volver tan presto á juntar.*

Champagney, dans une observation marginale sur ce passage, attribue la ruine d'Anvers au décret d'Espagne (voy. le tome III, p. 432, note 3) et aux pertes faites par les marchands que Roda avait abusés, du temps du grand commandeur. Il dit que les marchands sortis de la ville à cette époque étaient peu nombreux et de peu de consistance (*pocos y de poca importancia*), et que, si la citadelle était demeurée tranquille, personne ne serait parti.

réal pour anticiper le paiement de ce qui reste dû des lettres de change envoyées en dernier lieu par V. M. »

Roda n'en engage pas moins le Roi à lui faire parvenir de nouvelles lettres qu'il tâchera de négocier en Allemagne. Il l'engage aussi à écrire au duc Éric de Brunswick et à d'autres princes de l'Empire, afin qu'ils viennent à leur secours : car si le château de Gand doit se rendre, ils se trouveront bientôt bloqués dans la citadelle d'Anvers et dans Lierre. Il revient sur la nécessité de l'envoi de quelque personnage qui remplace le conseil d'État, dont le gouvernement fait perdre au Roi les provinces demeurées jusqu'alors le plus à sa dévotion. Il cite pour exemple M. de Hierges qui, malgré l'emprisonnement de son père à Bruxelles, ne veut les aider ni de sa personne ni de ses gens, prétendant qu'il doit conserver ce dont on lui a donné la charge. « Dans tout » le pays, ajoute-t-il, il n'y a eu personne qui nous ait fait la moindre offre » de service, ni témoigné le moins du monde qu'il se voulût joindre à nous, » à l'exception de Gaspar de Robles, seigneur de Billy, lequel a fait jeter en » prison le messenger des états, et nous a fait dire qu'il lèvera des gens de » pied et de cheval pour venir avec eux servir V. M. (1).

» Je ne sais si la lettre que j'écrivis au duc d'Arshot fut de quelque effet : mais ici on tient pour certain que, samedi et dimanche, il voulut sortir de Bruxelles, et qu'on ne le lui permit pas, le peuple disant que, puisqu'il avait été l'auteur de cette danse, il fallait qu'il achevât de la danser (2). Ils font de grandes provisions en cette ville, et l'on y est persuadé que, d'ici à deux ou trois jours, on publiera la paix : tout le peuple est par là si affectionné aux états et si désireux de cette conclusion de la paix, que bons et mauvais laveraient volontiers leurs mains dans notre sang, s'imaginant que c'est nous qui y mettons obstacle (3).

(1) *De todos los Estados, no ha havido hombre que nos ayude con la menor oferta del mundo, ni dado demostracion que se quiere juntar con nosotros, sino es Gaspar de Robles, señor de Villi, el qual al que llevó las cartas de los estados, le metió en prision, y nos ha embiado ofrescer que levantará gente de pié y de cavallo, y verná servir á V. M.*

(2) ... *Diziendo el pueblo que pues él havia sido autor desta dança, que querian la acabasse á dançar.*

(3) ... *Con las quales cosas está todo el pueblo tan aficionado á los estados y desseoso que se concluya la paz, que buenos y malos lavarian sus manos de buena gana en nuestra sangre, por parecerles que la estorvamos.*

» L'évêque de Liège me dépêcha, l'autre jour, le seigneur de Linden, son majordome, pour traiter avec moi de ces affaires. Je les dépeignis à cet envoyé telles qu'elles sont; et, d'après ce qu'il me dit, il était parfaitement informé que c'était un grand méfait, celui que commettaient les états (1). Il venait de Maestricht, où il avait mis ordre à la garde de la ville, et, selon ses discours, je pouvais penser que cet ordre était satisfaisant. Mais depuis je reçus, dans la même journée, quatre courriers de Montesdoca par lesquels il me mandait que cette ville était très-exposée : car les bourgeois s'armaient et voulaient monter la garde avec les Allemands, comme ici; déjà ils étaient d'accord entre eux contre les Espagnols qui s'y trouvaient. Montesdoca était, d'après cela, d'avis que la place fût confiée à la garde du comte d'Eberstein seul, ses deux compagnies courant le risque d'être mises à mort. On lui a écrit de rester. On a écrit également au comte et à l'évêque de Liège, afin de tâcher de trouver quelque remède à la situation. »

Liasse 566.

1750. *Longue lettre de Gerónimo de Roda au duc de Brunswick* (2), écrite d'Anvers, le 30 septembre 1576. Le châtelain Sancho d'Avila avait écrit au duc de Brunswick, ainsi qu'il l'avait fait aux troupes aux Pays-Bas et à quelques princes étrangers (3), et il lui avait envoyé sa lettre par un certain Diego de Guemès. Dans sa réponse et dans ses déclarations verbales à Guemès, le duc avait offert de venir au secours des troupes espagnoles (4). C'est à cette occasion que Roda lui adresse la présente lettre. Il lui fait le récit de ce qui s'est passé depuis le 1^{er} août, à peu près comme dans ses dépêches au Roi : seulement il attribue, d'une manière plus formelle, aux états de Brabant le coup de main du 4 septembre, prétendant même qu'il était médité depuis plusieurs jours, et n'avait été retardé que dans l'espoir que les membres du conseil de guerre, ou, pour le moins, lui, Roda, retournant à Bruxelles, pourraient

(1) ... *Pintéselos (los negocios) como ellos son, y á lo que significa, yva muy enterado que era gran maldad lo que los estados hazian.*

(2) Il s'agit évidemment ici du duc Éric, dont il a été souvent question dans cette *Correspondance*.

(3) Voy. pp. 280, 302, 359.

(4) On a vu (t. III, p. 453, note 4) que, quelque temps auparavant, il avait aussi offert ses services au conseil d'État.

être pris avec les autres (1). Voici comment il raconte le fait : « Le 4 septembre, » à dix heures du matin, les seigneurs comtes de Mansfelt et de Berlaymont, » le président du conseil privé et le conseiller d'Assonleville étant en conseil, » M. de Glymes, grand bailli de Brabant, lieutenant de M. de Hèze, colonel » d'un régiment de Wallons qu'il avait levé par ordre des états de Brabant, et » dont il avait fait entrer 450 soldats dans la ville, envahit le palais à la tête » de 150 d'entre eux, et, après avoir brisé plusieurs portes, pénétrant dans la » pièce où lesdits seigneurs étaient assemblés, les prit, ainsi que les secrétaires » Scharemberger et Berty, et, après leur avoir ôté leurs épées avec beaucoup » de grossièreté et de rigueur, les conduisit à pied, et avec grande ignominie, » entourés de ses 150 arquebusiers, à une maison de la ville qu'on appelle du » Pain (*Broothuys*), située sur la Place, où il les tiennent enfermés et gardés » très-étroitement. Dans le même moment qu'ils faisaient cet exploit, ils » mettaient des gardes en la maison du seigneur président Viglius, en » laissant en liberté le seigneur duc d'Arschot, et ils faisaient garder à vue » les conseillers du conseil privé qui étaient aussi assemblés au palais. Ils » revinrent au palais après avoir diné, et prirent trois de ces conseillers, » savoir : Fonck, del Rio et Boisschot, ainsi que d'autres ministres de S. M., » qu'ils conduisirent en différents endroits où ils sont détenus soigneuse- » ment : tout cela, selon ce qu'on dit, par ordre des états de Brabant qui » étaient en ce moment assemblés à Bruxelles (2). » — Roda déclare au duc

(1) ... Entendida (por los estados de Brabante, que para ejecutar su enorme delito debian aguardar á que estos señores del consejo de guerra é yo, ó por lo menos mi persona, volviésemos á Bruselas, para cogernos) en ello nuestra resolucion, les pareció no aguardarnos mas, y poner en ejecucion su abominable y nunca pensada traicion...

(2) A los cuatro deste presente mes de setiembre, á las diez horas ántes de mediodia, teniendo consejo de Estado los señores condes de Mansfelt y Barlaymont, el presidente del privado y consejero Asonville en la casa real, entraron en ella, y por la escalera de atrás, rompiendo diversas puertas, hasta llegar á la pieza del dicho consejo, mos^r de Glimes, grand bailio de Brabante, lugarteniente de mos^r de Heze, coronel de un regimiento de Walones, que, por órden de los estados de Brabante, habia levantado y metido dentro de la misma villa hasta cuatro cientos y cincuenta soldados dél, y gobernador que al presente es de ella, con ciento y cincuenta de dichos soldados arcabuceros, los prendió, juntamente con los secretarios del mismo consejo Scharembergh y Verti, y quitando con mucho descomedimiento y rigor las espadas á dichos señores condes y secretarios, les llevaron todos, guardados de dichos ciento y cincuenta arcabuceros, á pié y con mucha ignominia, á una casa de la villa que llaman del Pan, situada en la Plaza de ella, donde los tienen cerrados y guardados muy estrechamente.

que sa résolution et celle de tous les chefs espagnols sont de procurer, avec toutes les forces qu'ils pourront rassembler, la mise en liberté des ministres détenus; il lui fait connaître qu'il a écrit en ce sens et d'une manière énergique au duc d'Arschot et aux états de Brabant, sans avoir reçu de réponse. — Il parle en ces termes de la convocation des états généraux et de la mise en liberté de quelques-uns des ministres détenus : « Les députés des états de » Brabant qui sont assemblés à Bruxelles pensèrent avoir acquis une telle » autorité entre les autres provinces, par cet emprisonnement des seigneurs » du conseil, qu'ils pouvaient convoquer tous les états des Pays-Bas; mais » ils ne furent pas obéis, et ces états ne voulurent point se rendre à leur » appel. Voyant que par ce chemin ils n'arrivaient pas au but où tendait » leur présomption, et ne pouvaient mettre à exécution leurs mauvais et » énormes desseins, ils résolurent, pour y parvenir, de s'aider de l'autorité » de S. M. : ils rendirent la liberté au président Sasbout et aux deux secré- » taires; ils ôtèrent les gardes de la maison du président Viglius, et c'est » chez ce dernier que depuis lors le duc d'Arschot et les deux présidents » tiennent conseil, auquel ils ont admis le marquis d'Havré et deux conseil- » lers du conseil privé, qui sont le seigneur d'Indevelde et Fonck, lequel ils » ont à cet effet tiré de la prison où ils l'avaient enfermé; et, comme ils sont » sans aucune liberté, comme ledit duc est gouverneur général de ces pays, » au politique et au civil, et comme il a fait serment d'assister les états de » sa personne et de ses biens dans leurs prétentions, on dépêche dans ledit » conseil d'État tout ce que les états prétendent et ordonnent (1). » — Roda

Y cuando dicha prision se hizo, pusieron guardia en su casa al señor presidente Viglius, dejando en libertad al señor duque de Arscot, y encerrados y con guardia los del consejo privado de S. M., que estaban tambien en dicha casa real ejercitando su oficio. Y volviendo después de haber comido á ella, prendieron tres de ellos, que son Fonck, del Ryo y Boyscot y otros ministros de S. M., que llevaron á otras partes, donde los tienen guardados en rigurosas prisiones : todo ello, segun se dice, por orden de los estados de Brabante que á la sazón estaban juntos en dicha Bruselas...

(1) *Los diputados de los estados de Brabante que están juntos en Bruselas, pretendieron haber ganado tanta autoridad entre todos los otros, con la prision de dichos señores del consejo de Estado, que hicieron llamamiento de todos los estados del Pais Bajo; pero no fueron obedecidos de ellos, ni quisieron venir; y viendo que por este camino no podian salir con la superioridad que su soberbia pretendia, ni poner en ejecucion sus malos y enormes conceptos, acordaron de ayudarse para ello de a autoridad de S. M., y sacaron de la prision al presidente Sasbout y dichos secretarios del consejo de*

termine en remerciant le duc des offres qu'il leur a fait faire, et en lui disant qu'ils le supplieront de les accomplir, si les circonstances deviennent plus graves. Il l'assure que, s'il vient de sa personne aux Pays-Bas, il y aura le lieu qui lui appartient, sera servi d'eux tous, et qu'on le satisfera du payement de ses gens, ainsi que de toutes les dépenses qu'il aura faites.

Liasses 567 et 677.

1731. *Lettre de don Diego de Cúñiga au Roi, écrite de Paris, le 1^{er} octobre 1576.* Ce qui s'est passé entre le roi et son frère au sujet des affaires de Flandre, est que ledit roi, dès qu'il eut la nouvelle de la rébellion des états, fit offrir à son frère des troupes, s'il voulait aller aux Pays-Bas, et que le duc d'Alençon lui fit la même offre (1). On prétend que ledit d'Alençon désirerait que le roi sortit de ses États, pour s'en emparer, et le roi que d'Alençon allât prendre part à quelque guerre hors du royaume, afin d'être débarrassé de lui (2). — Cúñiga est persuadé qu'aucun prince n'entreprendra de secourir les états des Pays-Bas, à moins qu'ils ne mettent entre ses mains quelques parties de ces provinces; et cela n'est pas à craindre, puisque les troupes royales occupent les principales forteresses, et que les habitants, jusqu'à cette heure, n'ont pas manifesté l'intention de changer de souverain. — « Quand je commençais d'écrire cette lettre, ajoute Cúñiga, l'ambassadeur de la reine d'Angleterre à cette cour me vint voir, et me dit que sa maîtresse l'avait chargé de me faire savoir que cette révolution de Flandre lui avait causé de la peine (3). »

Archives de l'Empire à Paris : collection de Simancas, B 40¹²⁵.

Estado, y quitaron la guardia que tenían puesta al presidente Viglius, en cuya casa han hecho y hacen, después acá, el duque de Arscot y dichos presidentes consejo de Estado, admitiendo en él al marqués de Abré y á dos del consejo privado, que son Indevde y dicho Fonch que sacaron para este efecto de la prision en que le habían puesto; y como están sin ninguna libertad, y dicho duque de Arscot es gobernador general de estos Estados en lo político y civil, y ha hecho juramento de asistirlos en esta pretension con su persona y bienes, despachan en dicho consejo de Estado todo lo que los estados pretenden y ordenan...

(1) ... *Es que el dicho rey, como tuvo la nueva de la rebelion de los Estados, embió á ofrescer á su hermano gente, si queria yr á ellos, y el de Alançon le hizo el mismo ofrescimiento.*

(2) *Déxase entender que el dicho de Alançon dessea que este rey salga de su reino para apoderarse él dél, y el rey que saliesse el de Alançon á alguna guerra, por verse libre dél...*

(3) *Quando comenzé á escribir esto, me vino á ver el embaxador que aquí tiene la Reyna de Ingla-*

1752. *Lettre de Balthazar Schetz aux états de Brabant, écrite de Madrid, les 3, 13 et 29 octobre 1576.* Arrivée à Madrid du baron de Rasseingem; réception par Schetz des lettres et pièces que les états lui ont envoyées; raisons pour lesquelles il diffère d'aller à l'Escurial présenter leurs requêtes; départ de don Juan d'Autriche pour les Pays-Bas; nouvelles de son entrée en France :

« Messieurs, ma dernière a esté, le xi^e du mois passé, envoyé par don Allonso de Sottomayor. Depuys est bien arrivé icy le baron de Rasseingem avecque sa compaignie, par lequel ay receu deux lettres du dernir d'aoust et premir de septembre, escriptes par le griffir de Vostres Seigneuries, ensamble ung double de la requeste envoyé à Sa Majesté, par moyen de monsieur le marquis de Havré, le xviii^e du mois d'auguste passé, laquelle, nonobstant que doibt estre orriginalement en mains de monsieur le président Hopperus, luy ay toutesfoys communiqué ledict double. Pareillement ay recheu le double de l'ottroy et consentement de messeigneurs du conseil d'Estat commis au gouvernement par delà, donné à Vostres Seigneuries pour lever gens de guerre. Et pour le dernier, ay recheu une origenèle requeste, avecque remonstration requise, pour le fait de l'abaye et couvent de Saint-Bernart, pour la présenter à Sa Magesté, de laquelle ay aussy donné ung double audict seigneur président, lequel n'a trouvé mal les poinctz et articles allégés préjudiciables audict couvent de Saint-Bernart, quant à la anexation des éveschés aux abayes : me ordonnant Vostres Seigneuries que debvoye présenter incontinent ladicte requeste et remonstrance, ce que pensoye faire et me transporter à Escurial, pour suivre ledict barron de Rasseingem, lequel y fuist appellé incontinent après son arrivement. Mais, comme Vostres Seigneuries me ont aussy enchargé que le seroy par avis de mondict seigneur le président, l'ay différé jusques ores, me disant que ne pardoy tamps, et principalement avecques les nouvelles et changementz advenuz depuis le partement dudict barron de Rasseingem de ces pays, qui l'ont incontinent suyvi : car me dict sont les occupations de Sa Magesté sur ce changement si grandes, que ne veult entendre en aultre chose en

terra, y me dixo que su ama le ha embiado á mandar que me diga que á ella le ha pesado desta revolucion de Flandés.